



**ARRETE N° 2024-438**  
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
**Travaux contre-allée**  
**Rue de Port Royal**  
**Sté. DR**  
**Du 22 Juillet au 2 Août 2024**

**NOUS**, Maire de la Ville de Honfleur,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,  
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,  
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,  
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,  
VU la demande de la Société Société DR – ZA le Pucheuil – 76680 SAINT-SAENS, afin procéder aux travaux pour la création d'un départ basse tension, pour le compte d'ENEDIS, Rue de Port Royal au n°10 (contre allée), du Lundi 22 Juillet au Vendredi 2 Août 2024, de 8h00 à 18h00, sauf week-end,

**ARRETONS :**

**ARTICLE 1 :** La Société DR est autorisée à procéder aux travaux pour la création d'un départ basse tension, pour le compte d'ENEDIS, Rue de PORT ROYAL au n°10 (contre allée), du LUNDI 22 JUILLET au VENDREDI 2 AOUT 2024, de 8h00 à 18h00, sauf week-end.

**ARTICLE 2 :** Le stationnement sera interdit, dans la contre-allée, aux abords du lieu d'intervention, aux dates et horaires cités dans l'Article 1, afin de permettre les travaux.

**ARTICLES 3 :** La réfection du revêtement de surface sera effectué à l'identique par la Société intervenante, dès la fin des travaux, conformément à l'état des lieux fait par le Bureau des Services Techniques de la Mairie de Honfleur.

**ARTICLE 4 :** Un périmètre de sécurité, des barrières et des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté seront mis en place par la Société intervenante.

**ARTICLE 5 :** Le droit des tiers est expressément réservé.

**ARTICLE 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 11 Juillet 2024  
Pour le Maire et par délégation  
L'Adjoint à la Circulation,  
Jérôme HAMEL